SPÉCIAL SUPÉRIEUR N°1 046 HORS-SÉRIE SUPÉRIEUR / OCTOBRE 2026

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU**



ENGAGÉ·ES ET MOBILISÉ·ES POUR L'AVENIR DE LA JEUNESSE ET DE L'ESR

© S. BONTOUX – FSU

LE SECTEUR « SUP » DU SNEP-FSU

ESRE : Notre action dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Ce bulletin est envoyé aux enseignant·es de statut de 2nd degré d'EPS (PRAG et PRCE) des STAPS, des INSPE, des SUAPS, des Grandes Écoles (GE) et de la FFSU qui peuvent se syndiquer au SNEP-FSU.

Une activité y est développée en lien avec les autres syndicats de la FSU, notamment le SNESUP, et d'autres syndicats professionnels ou étudiants. Nous intervenons dans les instances et auprès du ministère et rendons compte régulièrement aux collègues, par mail, sur notre site et sur les réseaux sociaux. Le SNEP-FSU fait le choix d'envoyer les informations à tous·tes les enseignant·es en poste dans le Supérieur, y compris aux non syndiqué·es, parce qu'il estime nécessaire que les idées circulent, que les débats aient lieu et que des mobilisations se développent pour améliorer la situation. Si vous ne recevez pas ces informations syndicales ou connaissez des collègues qui ne les reçoivent pas, n'hésitez pas à en faire la demande à educ@snepfsu.net. Ce travail quotidien, de longue haleine, est porté au plan national par plusieurs militant·es et secrétaires nationaux·ales :

Gilles RENAULT : responsable national STAPS, STAPS de Rennes 2 (35)
Maxime ESPOUNE : responsable national SUAPS, SUAPS Toulouse Jean Jaures (31)
Magali VERRIEN : aide au secteur sup, SUAPS Université Clermont Auvergne
Éric LAÏ : aide au secteur sup, SUAPS Université de Lorraine
Pascal ANGER : retraité, regard historique sur le secteur
Christian COUTURIER : retraité FDE - CAPEPS
Claire PONTAIS : retraitée INSPE - FDE
Coralie BÉNECH : co-secrétaire générale – FDE et postes concours
Julien GIRAUD : responsable national Stagiaires
Benoit CHAISY : responsable national Corpo
Alain Billy : responsable national secteur juridique

Liste non exhaustive car nous sommes aidé·es par un réseau national. D'autres collègues en STAPS, SUAPS-GE et INSPE nous accompagnent dans la réflexion et l'activité. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre ces réseaux.

Nous ne pourrions rien sans un triple apport :

- Les moyens donnés par le résultat aux élections professionnelles sous forme de décharges syndicales ;
- Les collègues syndiqué·es, qui, par leur cotisation, permettent que l'activité syndicale « de base » se déploie : confection et production des bulletins, site, colloques, stages syndicaux, concertations, réunions au ministère, etc...
- Les « correspondant·es » des STAPS, des INSPE et des SUAPS, des Grandes Écoles, FFSU qui rendent compte des problèmes vécus, font remonter des informations, remplissent des enquêtes, et animent à leur mesure la vie syndicale locale (si vous n'avez pas de correspondant·e SNEP-FSU dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter. (Cf. sur notre site « comment créer une Section syndicale locale d'université »).

Les personnels de statut de 2nd degré que sont les professeur·es et agrégé·es d'EPS, affecté·es dans l'ESR, restent géré·es par les rectorats et le MEN pour leur déroulement de carrière (avancement, promotion...) et les questions liées à leur corps d'origine. En revanche, pour leurs conditions de travail et missions (services, enseignement...), ils et elles dépendent de leurs établissements d'affectation et des règles régissant l'ESR.

Maxime ESPOUNE

QUELQUES STATISTIQUES

RÉPARTITION PAR SECTEUR

Secteur	Effectif	%
STAPS	749	48,4 %
SUAPS	606	39,2 %
INSPE	121	7,8 %
GRANDE ECOLE (INSA, INP,...)	71	4,6 %
Total	**1 547**	**100 %**

RÉPARTITION HOMMES / FEMMES

Périmètre	Effectif	Hommes(1)	% Hommes	Femmes(2)	% Femmes
Ensemble	**1 547**	**1 078**	**69,68 %**	**469**	**30,32 %**
STAPS	749	497	66,36 %	252	33,64 %
SUAPS+GE	677	498	73,56 %	179	26,44 %
INSPE	104	68	65,38 %	36	34,62 %

CORPS

Périmètre	Effectif	Agrégé·es	% Agrégé·es	Prof EPS	% Prof EPS	Contractuel·les	% Contractuel·les
Ensemble	**1 547**	**672**	**43,44 %**	**840**	**54,30 %**	**17**	**1,10 %**
STAPS	749	426	56,88 %	318	42,46 %	4	0,53 %
SUAPS+GE	677	172	25,41 %	490	72,38 %	12	1,77 %
INSPE	104	72	69,23 %	31	29,81 %	1	0,96 %

SITUATION SYNDICALE

Périmètre	Total syndiqué·es	% de l'effectif du secteur	% du total des syndiqué·es
STAPS	146	19,49 %	51,96 %
SUAPS+GE	112	16,54 %	39,86 %
INSPE	23	22,12 %	8,19 %
Ensemble	**281**	**18,16 %**	**100 %**

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Se syndiquer c'est jouer collectif et permettre au SNEP-FSU de développer l'activité syndicale indispensable pour peser face aux attaques subies au MESR... et ailleurs.

Ce bulletin est adressé à toute la profession exerçant dans l'ESR et à la FFSU (syndiqué·es ou non).

Pour toute information consultez notre site

SOMMAIRE

ÉDITO **03**

FDE **04-05**

Réforme de la FDE : catastrophique de bout en bout

SUAPS **06-07**

L'actualité des SUAPS, ou comment les cas isolés reflètent des politiques structurelles

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES **08-09**

Élections professionnelles pour l'avenir de la Jeunesse et de l'ESR, votez FSU !

PUBLIC/PRIVÉ **10-11**

Le désengagement renforce le privé

MOBILISATION ÉTUDIANTE **12**

Crise lycéenne et étudiante : parcoursup en STAPS à la loupe

Édito

REDONNER DES MOYENS

La très grande majorité des universités est engagée dans la mobilisation de la jeunesse en ce mois d'octobre 2026 : tri social, manque de moyens à l'école comme à l'université dont la presque totalité est aujourd'hui en déficit.

Cela relève d'une même visée de destruction, de par des politiques austéritaires à répétition et une volonté de restreindre l'accès à l'enseignement supérieur.

Derrière les slogans d'abrogation de la plateforme Parcoursup, c'est le nombre de places dans toutes les formations, courtes et longues, qui fait cruellement défaut.

À rebours des besoins, le gouvernement embrasse les desiderata du patronat et porte la volonté d'orientations professionnelles toujours plus précoces. Austérité et tri social font bien la paire, il ne s'agit plus de répondre à une formation de culture générale, aux aspirations de la jeunesse ou encore aux enjeux de demain (technologiques, environnementaux, sociaux).

Formations en santé ou encore besoins en éducation, la réforme de la formation des enseignant·es poursuit les logiques à l'œuvre en réduisant les places des non lauréat·es de concours.

Pour le SNEP-FSU, l'État doit investir massivement dans l'enseignement supérieur pour être en capacité de répondre aux différentes crises, d'accueillir les jeunes qui en font la demande et cesser l'éclosion exponentielle des structures privées. Cela passe par un rétablissement des subventions pour charges de service public à hauteur des besoins et la limitation des financements extérieurs.

Une même logique de destruction s'opère dans l'enseignement supérieur du fait des politiques austéritaires à répétition et de la volonté de restreindre son l'accès.

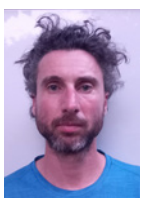
Édito écrit le 26/10/2026



fabrice.allain @snepfsu.net



coralie.benech @snepfsu.net



maxime.espoune @snepfsu.net



gilles.renault @snepfsu.net

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoit Hubert • Imprimerie R.A.S, 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0629 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : **01.44.62.82.10** - E-Mail : bulletin@snepfsu.net - SITE INTERNET : **http://www.snepfsu.net** • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : **05.55.24.14.03** - E. Mail : **clotilde.poitevin@comdhabitude.fr**

RÉFORME FDE : CATASTROPHIQUE DE BOUT EN BOUT

Franchement, ils nous auront tout fait ! Absolument tout. Depuis 2 ans, le SNEP-FSU n'a pas arrêté d'alerter les ministères de l'Enseignement Supérieur et de l'Éducation nationale, par ses écrits et ses interventions dans les groupes de travail, sur les impensés de cette réforme. Mais on a eu le droit à tout ! Nombre de postes, devenir des non-lauréat·es, nominations des lauréat·es, paiement des droits d'inscription, fermeture de lieux de formation… Retour sur deux ans de "réforme" et sur quelques victoires obtenues par un engagement syndical tous azimuts.

Mai 2025 - Des moyens exsangues et inégaux pour une réforme structurelle

Au printemps 2025, le ministère annonce des blocs de 60 h pour permettre aux universités de préparer leurs étudiant·es aux nouveaux concours. Une enveloppe, correspondant à 60 h pour 10 groupes dans 70 Universités du pays, est débloquée. Les Universités décideront de l'affectation pour le premier ou le second degré, pour telle ou telle matière. Mais surprise, l'argent ne sera versé que sur le budget 2026 des universités. Résultat, de nombreux STAPS ne toucheront rien. Quelques-uns n'engageront pas de moyens avant de toucher les sous début 2026. D'autres bénéficieront des blocs pour quelques groupes et les plus chanceux pour tous·tes leurs étudiant·es Éducation Motricité.

Novembre 2025 - L'annonce du nombre de postes au concours

Nous le répétons depuis plusieurs années, nous avons besoin d'un plan pluri-annuel de recrutement de 1 500 postes aux concours par an pour retrouver notre taux d'encadrement des années 2000. Avec 4 candidat·es pour un poste, même au pire de la réforme Blanquer, l'EPS n'a jamais manqué de candidat·es.

Les étudiant·es préparaient les concours depuis des mois quand les annonces du nombre de postes au concours tombent. Avec 470 postes, le recrutement pour la rentrée 2026 est particulièrement faible. Les créations de postes de fonctionnaires stagiaires se font par la suppression de postes de titulaires.

Nous avions annoncé un peu plus de 400 postes un mois avant au regard des données globales du budget de l'éducation.

Un an d'alerte sur l'accueil des non-lauréat·es

Nous avons porté sans relâche le combat de l'accueil des non-lauréat·es dans les INSPE. Mais les ministères et les rectorats ne voulaient pas voir les spécificités du CAPEPS, la mainmise annoncée des M1 sur les postes et restaient sur une vision utilitariste de la formation.

Fin janvier, les ministères (MEN et MESR) ont annoncé que dix académies ont décidé de ne pas accueillir les non-lauréat·es dans leur INSPE, dont Créteil, Lille, Lyon, Rennes, Paris, Nantes… Nous communiquions immédiatement que ces seules académies regroupaient **1 800 étudiant·es en licence EM**.

Les résultats de l'admissibilité et de l'admision confirmeront nos alertes. Seul·es



140 étudiant·es de L3 obtiendront le CAPEPS pour 4 000 étudiant·es en licence 3 EM.

Les décisions s'enchaînent en juin juillet.

- 4 M1 M2E sur toute l'académie de Grenoble. Fermeture de la formation de Chambéry en EPS. Aucun·e non-lauréat·e ne complétera le groupe de 4 lauréat·es.
- A Rennes,4 M1 M2E sont affectés. L'INSPE maintient les 2 sites de formation de Rennes et Brest… jusqu'au 20 juillet. Fermeture du M1 à Brest. La Bretagne passe de 155 places en master MEEF à 4 places en M2E.
- L'académie de Lille accueille 12 lauréat·es en M1 wà Lille et aucun·e non-lauréat·e alors qu'elle comptait 4 centres de formation en Master MEEF.
- A Versailles, d'un coup de plume sans concertation le 15 juillet, le rectorat a envoyé les M1 M2E à Evry, seul site de formation M1 de l'académie. Les personnels subissent.
- L'Université des Antilles avait conditionné l'accueil des non-lauréat·es à la réussite au concours d'étudiant·es de l'Université. Il n'y en a pas alors l'université a fermé le processus de candidature sur Mon Master.
- L'INSPE de Nantes, dans la logique de son refus d'accueillir des non-lauréat·es, annonce passer d'un accueil de 490 étudiant·es en master MEEF à 63 lauréat·es en M1 M2E. Le site de formation en EPS du Mans ferme.

Nos alertes, notamment dans le Café Pédagogique, et les mobilisations conjointes des étudiant·es, des enseignant·es et des secrétaires académiques du SNEP permettent d'arracher quelques victoires. Créteil a finalement changé son fusil d'épaule, Nantes décide d'accueillir des non-lauréat·es dans un master PIF comprenant une préparation au concours. Limoges passe de 2 à 20 non-lauréat·es. 8 INSPE restent fermés aux non-lauréat·es.

Juillet 2026 - Les ratés des affectations

Cet été, le ministère a affecté les lauréat·es dans les académies sans vérifier les parcours de ces dernier·ères.

En effet, les lauréat·es devaient indiquer sur une plateforme dédiée leur statut à la rentrée, élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire. Certain·es se sont trompé·es et les services n'ont pas vérifié avant de procéder à l'affectation.

« Nous avons porté sans relâche le combat de l'accueil des non-lauréat·es dans les INSPE…

Depuis plus d'un an, le ministère affirmait vouloir réussir cette réforme pour restaurer l'attractivité, en permettant aux étudiant·es de rester au plus près de leurs centres de formation. Mais comme nous le disions depuis le début, de nombreux·euses lauréat·es titulaires d'un M1 n'ont pas obtenu leurs académies du fait des prévisions de berceaux très aléatoires des rectorats. Ils et elles finiront leurs masters dans un autre INSPE que leur lieu de formation en M1.

Le ministère a respecté son engagement d'affecter les sortant·es de L3 dans leur académie d'origine ou de 1er voeu. Dans leur académie, mais pas dans la ville de leur STAPS.

Août 2026 - Le paiement des droits d'inscription

En cette rentrée, le ministère de l'Éducation nationale a imposé aux lauréat·es des concours d'enseignement et de l'éducation le paiement des droits d'inscription en master M2E. L'employeur ne veut pas payer les frais d'inscription aux INSPE et donc aux universités. Pourtant, la formation est statutaire suite au recrutement par concours des futur·es enseignant·es.

Des conséquences en termes d'inégalités, de privatisation et de démassification

Quelles sont les conséquences de ces 2 ans de réforme et d'approximations pour une refonte aussi fondamentale que la formation des profs ?

Les risques psycho-sociaux pour les personnels des INSPE et des STAPS sont au plus haut. La F3SCT a été saisie.

L'absence de débouchés pour les non-lauréat·es ouvre encore plus la voie au privé. Celui-ci s'est engouffré dans la création de masters onéreux pour non-lauréat·es. Des officines de formation fleurissent sur le net. Sans aucune garantie de qualité de formation.

Les universités luttent comme elles peuvent en mettant en place des DU ou des parcours non-lauréat·es avec des coûts pour les étudiant·es, des volumes de cours inégaux…

La réforme débouche sur un océan d'inégalités entre public et privé, entre INSPE, entre STAPS pour former à un concours public.

La fermeture des masters aux non-lauréat·es est à mettre en perspective avec la volonté gouvernementale globale de démassifier l'accès à l'enseignement supérieur, de limiter l'accès aux niveaux licence et master. Avec en arrière-plan le délabrement avancé et constant des conditions de travail et d'étude dans les universités.

Après deux ans à tenter de limiter la casse dans cette réforme insensée, notre lutte pour une formation initiale de qualité n'est pas terminée. Nous continuons d'être au plus près des collègues et des étudiants. Les risques psycho-sociaux qui pèsent sur les équipes sont importants. A la moindre question, au moindre problème, contactez-nous !



L'ACTUALITÉ DES SUAPS, OU COMMENT LES CAS ISOLÉS REFLÈTENT DES POLITIQUES STRUCTURELLES

Après dix ans de politiques libérales successives dans les différents gouvernements d'Emmanuel MACRON, les mêmes problématiques se retrouvent dans de nombreux SUAPS, seuls points communs, l'austérité, la privatisation et un management de plus en plus toxique.

Si l'on commence par les moyens alloués aux SUAPS, de nombreux services se retrouvent aujourd'hui en sous-effectif en termes de nombre de titulaires et en termes de nombre d'heures allouées. En effet, il devient de plus en plus compliqué d'obtenir le renouvellement des départs en retraite ou faisant suite à une mutation. Les postes de titulaires sont parfois gelés, parfois pourvus par des contractuel·les mais leur renouvellement devient limité par manque d'investissement public. Certains SUAPS se retrouvent ainsi aujourd hui dans des situations extrêmes avec ici 6 titulaires pour 45 000 étudiant·es et là 3 titulaires pour 25 000…

Ce manque de moyens se traduit aussi par une baisse croissante des dotations

en termes d'heures. De nombreux SUAPS voient ainsi leur DGH diminuée ou conditionnée à des enseignements en UE et invités, voire obligés à financer de la masse salariale y compris pour des titulaires via des moyens issus de la CVEC. Le recours à cette contribution, qui rappelons-le n'est autre qu'une taxe étudiante et donc un désengagement de l'État, serait la solution miracle…

Ce phénomène est encore plus frappant lorsque nous observons les budgets de fonctionnement. La part financée par les universités est en baisse quasiment dans l'ensemble des SUAPS et dans certains, elle n'existe tout simplement plus au profit d'un budget de fonctionnement intégralement financé par la CVEC.

L'austérité est donc bien là partout, tout le temps et touche l'ensemble des universités. Ces constats sont d'autant plus vrais dans les universités de petite taille, de province et de sciences humaines…

Tout cela met souvent les directions de SUAPS en difficulté. Aujourd'hui, cette fonction est fortement exposée à des charges de travail excessives et invite trop souvent les directeur·ices à faire fonctionner leur service malgré le manque de moyens humains et financiers. Et quand on ajoute à celà un manque de définition claire des missions et du fonctionnement non hiérarchique de cette fonction, il est inévitable qu'apparaissent ici et là de nombreux conflits entre services des sports et présidences d'un côté, mais aussi entre collègues au sein même d'un service des sports d'un autre. Malgré nos interventions, de nombreuses universités cherchent encore à imposer un décompte des heures aux deux-tiers là où les enseignant·es dispensent des cours d'EPS et ne font pas "d'animation". On en revient toujours à ce souci d'économie… Au-delà, les directions de SUAPS sont censées organiser les répartitions de services et les rendez-vous de carrière des collègues mais là encore, le positionnement est complexe. Est-il attendu d'un·e professeur·e qu'il/elle multiplie les heures supplémentaires et la gestion de vacataires pour pallier l'absence de titulaire ou qu'il/elle fasse tout simplement son service en assurant des cours de qualité nécessitant du temps de préparation, d'organisation et d'évaluation ?

Malheureusement, la manne financière induite par le recours aux heures complémentaires est tentante à une période où les revalorisations indiciaires des salaires sont gelées depuis trop longtemps. Pour autant, un compromis permettant d'assurer un travail de qualité tout en permettant un bénéfice financier doit être discuté dans chaque service. Le SNEP-FSU invite aussi la profession à réfléchir à l'image renvoyée au ministère quand le recours aux heures supplémentaires est conséquent, là où certaines universités essaient d'imposer un service à 576 h par an.

Enfin, le SNEP-FSU tient à rappeler que l'évaluation des collègues lors de leur rendez-vous de carrière (PPCR) par le/la directeur·ice de service est aussi une source majeure de conflits interpersonnels. Notre revendication d'un avancement au même rythme pour tous·tes afin d'accéder aux derniers indices s'avère être la solution pour un fonctionnement collectif apaisé au sein des équipes. Pour autant, les directions sont là aussi pour alerter les services universitaires en cas de dysfonctionnement. Mais en aucun cas cette évaluation individuelle ne devrait avoir de conséquences sur l'avancement de carrière.

Le SNEP-FSU revendique ainsi un vrai plan d'investissement dans les SUAPS en termes de moyens humains titulaires, de dotation horaire, de budget de fonctionnement, de décharge pour responsabilité et condamne le recours à la CVEC qui peine à masquer la faiblesse de l'investissement pour le sport universitaire. Ainsi, il invite les directions de services à limiter le recours aux heures complémentaires qui alourdissent la charge de travail et à la CEVC pour pallier le désengagement de l'État.

Maxime ESPOUNE



© S. BONTOUX – FSU

Le SNEP-FSU revendique ainsi un vrai plan d'investissement dans les SUAPS…

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

POUR L'AVENIR DE LA JEUNESSE ET DE L'ESR, VOTEZ FSU !

En tant que militant·es syndicaux·ales du SNEP-FSU, nous défendons au quotidien vos droits au travail. Les politiques d'austérité, le manque de moyens font peser des risques psycho-sociaux sur les personnels et exacerbent les situations de conflits entre personnels. La collégialité de la décision qui reste la règle à l'université est largement mise à mal.

Dès lors, nous sommes sollicité·es de manière récurrente sur les situations suivantes :

- conflit lié à l'attribution ou le retrait d'enseignements et attribution de ces derniers à des vacataires avant les titulaires sans respect d'aucun cadre réglementaire,
- situation de conflictualité au travail allant parfois jusqu'au harcèlement. Propos autoritaires et déplacés de la hiérarchie, emploi du temps modifié en permanence, rendez-vous de carrière transformé en règlement de compte, rétrogradation d'avis Hors Classe ou Classe Exceptionnelle non justifiée...
- précarité aggravée des personnels contractuels, pratiques illégales, salariat déguisé en auto-entrepreneuriat,
- congé maternité non respecté,
- bataille pour les postes et pressurisation des ESAS pour obtenir des postes de MCF,
- déclaration, procédure, traitement des violences sexistes et sexuelles,

Le code du travail et le code de l'éducation régissent la plupart de ces situations. Toutefois, le manque de moyens touche également les services de ressources humaines des universités. Il en résulte un manque de réactivité des RH des universités, et des temps de procédure extrêmement longs.

Face à cela, la syndicalisation est le moyen prioritaire d'action. Mais, il nous faut également peser dans les instances de l'université. Nous vous invitons à candidater dans les conseils centraux des universités. Et dès maintenant, il faut envoyer par le biais des élections professionnelles des élu·es de la FSU !

Voici les instances pour lesquelles vous allez voter en décembre, leur fonctionnement et des exemples très concrets de situations pour lesquelles ces instances viennent en aide aux agent·es.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

A. Les élections nationales : Le Comité social d'administration (CSA) et la F3SCT

Le CSA est l'instance unique de dialogue social au niveau ministériel. Il est saisi pour avis par le/la ministre sur toutes les questions de réglementation, de statuts, de conditions de travail, de politique de recrutement, des lignes directrices de gestion… Il porte sur toutes les catégories de personnels, titulaires ou non.

Le/la ministre rend compte chaque année devant le CSA du recrutement, de l'action pour l'égalité hommes-femmes, des politiques de formation.

Du CSA ministériel émane la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail « FS-SSCT ».

La formation spécialisée du comité social d'administration ministériel est saisie pour avis des projets de texte, autres que ceux devant être examinés en CSA, relatifs à la santé, la sécurité, aux risques psycho-sociaux, aux conditions de travail, au droit à la déconnexion…

Chacune des 2 formations est composée de 15 représentant·es titulaires des personnels élu·es pour quatre ans, du/de la ministre ou son/sa représentant·e et du/de la directeur·ice général·e des ressources humaines.

Au regard des politiques d'austérité, des réformes de l'enseignement supérieur et des attaques contre les statuts des dernières années à l'université, il est évident que le CSA joue un rôle de poste avancé, d'alerte et de transmission des remontées de terrain face à un ministère loin de nos réalités au travail.

Un exemple : Lors de la F3SCT ministérielle du 21 septembre 2026, la FSU alerte sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux dans les INSPE. Elle soumet l'avis suivant aux membres de la F3SCT ; l'avis est voté à l'unanimité.

Avis 4.2 sur les conditions de travail des personnels des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation

La FS-SSCT ministérielle de l'ESR alerte sur les conséquences de la réforme de la formation initiale des enseignant·es sur les conditions de travail et la santé physique et mentale des personnels enseignants et BIATSS des INSPÉ.

Les fermetures de formations et de sites, les réorganisations des services, les modifications d'affectation et les incertitudes pesant sur l'avenir des emplois constituent des facteurs majeurs de risques psychosociaux, aggravés par l'absence de visibilité et de concertation effective avec les personnels et leurs représentant·es.

La formation spécialisée demande au ministère de présenter un bilan national consolidé des restructurations engagées ou envisagées (...).

Elle demande qu'une évaluation nationale des risques professionnels induits par cette réforme soit réalisée (...).

Elle demande au ministère de garantir la mise en œuvre de mesures de prévention des risques psychosociaux, de protection de la santé des personnels et d'accompagnement des agent·es concerné·es par les réorganisations.

Dans l'attente de cette évaluation et de la consultation des instances compétentes, la formation spécialisée ministérielle demande un moratoire national sur toute fermeture de site ou de formation et sur toute réorganisation susceptible d'affecter les conditions de travail et l'emploi des personnels des INSPÉ.

B.Les élections locales :

i. le comité social d'administration d'établissement et la F3SCT

Les élections professionnelles permettent d'élire des représentant·es du personnel à l'échelon local au comité social d'administration (CSA) dont est issue la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT). De la même manière, le CSAE est l'unique instance du dialogue social dans l'établissement. La présence d'élu·es FSU dans ces

deux instances est essentielle et permet de limiter les actions ou l'inaction des présidences.

Un scrutin de liste permet d'élire 10 titulaires et 10 suppléant·es.

Un exemple : un·e agent·e est dans une situation conflictuelle au travail et se voit malmené·e par sa direction, les services, ses collègues. Nous conseillons systématiquement à l'agent·e de déposer une observation sur le registre de santé et sécurité au travail pour y décrire sa situation et les risques psycho-sociaux qui pèsent sur elle ou lui. Le registre est examiné par les membres de la F3SCT. A eux et elles ensuite de faire remonter les risques auprès de la direction des ressources humaines, d'aller plus loin au travers d'enquêtes et d'auditions sur la situation si nécessaire…

ii. la Commission consultative paritaire des agent·es contractuel·les (CCPAC)

La CCPAC traite des situations individuelles des contractuel·les : cdisation, contestations d'entretiens professionnels, contestations de refus de temps partiel ou de refus de télétravail, procédure disciplinaire…

Un exemple : nous suivons des collègues contractuel·les en situation de précarité et d'exploitation dans les universités. Un CDD a une durée maximale de 3 ans et est renouvelable une fois dans la Fonction publique. Au bout de 6 ans, l'université doit titulariser ses personnels. Sauf si une carence de 4 mois s'intercale dans les 6 ans. Certaines universités utilisent aussi parfois le statut d'auto-entrepreneur en alternance avec la signature de CDD. Autre point, les grilles de rémunération des personnels ne relèvent pas de grille nationale mais de décisions de chaque université. Pour permettre la titularisation, faire connaître les droits des personnels, avancer sur les rémunérations, les agent·es contractuel·les peuvent compter sur leurs élu·es FSU en CCPAC.

Ministère de l'Éducation Nationale

A. Les élections nationales : la commission administrative paritaire nationale (CAPN)

Les élus en CAPN défendent les droits des agent·es titulaires du second degré en matière de gestion de carrière individuelle : mutations, temps de travail, disponibilité, formation, refus de titularisation, démissions…

Un exemple : le vivier ou les contestations des avis CE ou HC ou RDVC

B. Les élections académiques : la commission administrative paritaire académique (CAPA)

Les CAPA sont convoquées pour la révision de l'appréciation de la valeur professionnelle (après un rendez-vous de carrière), les refus de divers congés ou de temps partiel.

Ce sont elles aussi qui instruisent les commissions disciplinaires.

Les CAPA émettent des avis, le Rectorat décide.

Depuis 2022, les CAPA ne siègent plus par corps. Agrégé·es, professeur·es d'EPS, chargé·es d'enseignement siègent dans une même CAPA avec l'ensemble des personnels enseignants du 2nd degré.

Un exemple : commission disciplinaire

Au sein de la CAPN et CAP académique 2nd degré, nos élu·es vous accompagnent dans la gestion de votre carrière, pour faire respecter vos droits et améliorer vos conditions de travail : mutations, temps de travail, disponibilité, formation, démissions…

Gilles RENAULT





Vos scrutins					
	CSA MESR	CSA Établissement	CAPN 2nd degré	CAPA 2nd degré	CCPAC
Agrégé·es EPS (PRAG)	✓	✓	✓	✓	
Prof EPS (PRCE)	✓	✓	✓	✓	
Contractuel·le	✓	✓			✓

faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

SNESUP FSU · SNASUB-FSU · SNCS FSU · SNEP · SNICS

SCANNEZ MOI !
ÉLECTIONS PRO 2026
COMMENT VOTER



LE DÉSENGAGEMENT RENFORCE LE PRIVÉ

L'austérité à l'Université c'est quoi ? Entre 2011 et 2024, le taux d'encadrement, c'est-à-dire le nombre d'enseignant·es titulaires par étudiant·es, a baissé de 15 %. Pour retrouver le taux d'encadrement de 2011, il faudrait recruter près de 10 000 enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses selon les chiffres du CPESR.

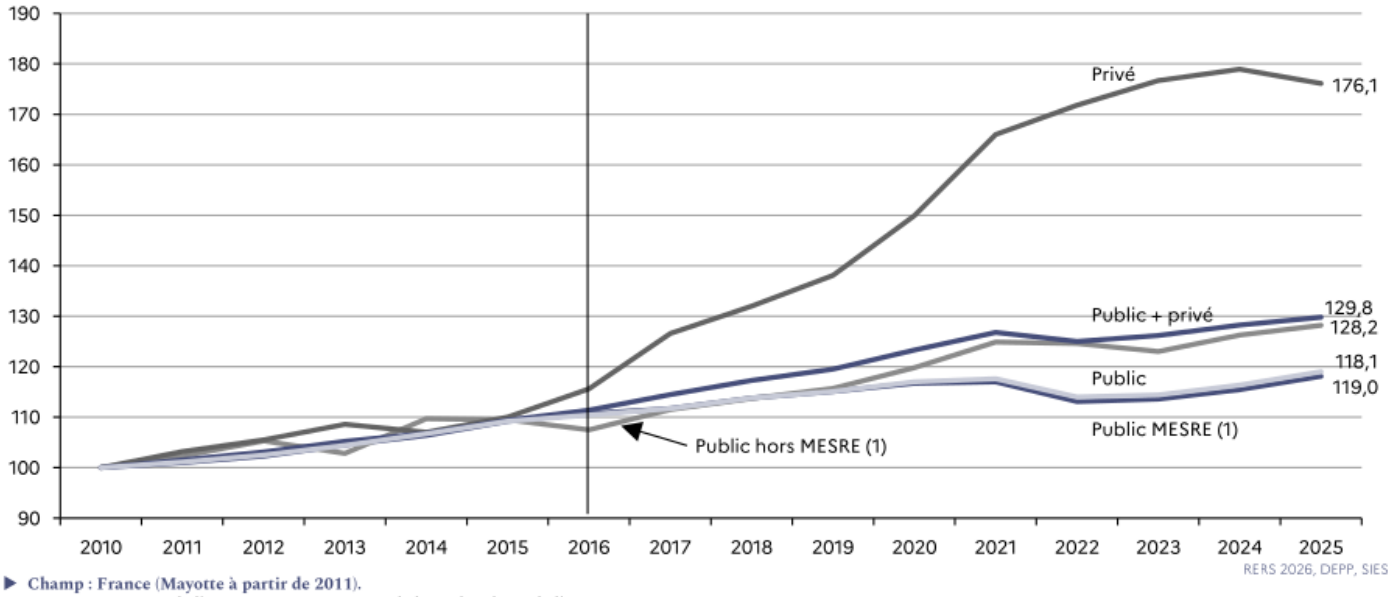
En raison de l'austérité dans laquelle les universités sont maintenues, les capacités d'accueil des différentes filières ont diminué, cette année encore. Pourtant, la démographie à l'Université est toujours en hausse pour quelques années, 20 000 de plus à la rentrée 2026. Ce qui fait qu'au mois de juillet, plus de 127 000 candidat·es n'avaient pas trouvé d'affectation et plus de 37 000 avaient démissionné, soit 164 000 laissé·es pour compte de Parcoursup. C'est 30 000 de plus qu'en 2025, soit 14 % des inscrit·es contre 12 % en 2025.

Face au désengagement public, l'enseignement supérieur privé lucratif a tiré son épingle du jeu. En 1998, le privé accueillait environ 250 000 étudiant·es, soit moins de 12 % des effectifs totaux. En 2023, il accueille près de 790 000 étudiant·es et représente désormais plus de 26 % des inscrit·es. Entre 1998 et 2023, les effectifs de l'enseignement supérieur privé ont triplé (+316 %), tandis que ceux du secteur public ne progressent que de 17,6 %.

Pendant que le public agonise, le privé a bénéficié d'une politique de moyens sans limite, un véritable « open bar », avec la réforme de l'apprentissage en 2018.

En un chiffre, le programme 150 relatif à la formation dans l'enseignement supérieur public, c'est 15 milliards pour 3

3 Évolution des enseignements supérieurs privés et publics depuis 2010 (base 100 en 2010)



▶ **Champ : France (Mayotte à partir de 2011).**
1. MESRE : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.
***Lecture** : depuis 2010, les effectifs étudiants dans l'enseignement privé ont augmenté de 76,1 %.*
Note : à partir de 2010, le nombre d'inscriptions est calculé hors inscriptions simultanées en université et en CPGE, et inclut les inscriptions en STS par apprentissage. Données de Mayotte disponibles à partir de 2011. À partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie liée à une amélioration du dispositif de collecte. Les courbes « Public » et « Public MESRE » sont quasiment confondues.

millions d'étudiant·es. L'apprentissage capté par le privé à 80 %, c'est 16,5 milliards d'argent public pour 1 million d'étudiant·es. En clair, il a été mis en place un soutien massif de l'État à l'enseignement supérieur privé lucratif sans contrôle de comptabilité, de qualité ou de débouchés.

Vous voulez un exemple ? Les effectifs des écoles de commerce. Payantes, chères, non contrôlées en termes de qualité, et dans l'impasse en termes de débouchés. La courbe parle d'elle-même.

Mais cet effet d'aubaine et cette absence de contrôles pour le privé ont saturé le marché. Le privé lucratif est malade, les écoles ferment, "le marché se consolide" autour de gros acteurs.

Entre 2024 et 2025, les inscriptions du privé ont diminué de 1,7 % et celles du public augmentent de 2,0 %. Le privé n'est plus l'amortisseur d'un gouvernement austéritaire.

Le monde du sport est particulièrement touché.

Si le nombre d'apprenti·es représente 4 % de l'emploi salarié, il pèse près de 15 % de la branche sport. Dans les dernières données de la DARES, cette dernière compte 24 000 apprenti·es pour 160 000 salarié·es. 105 000 en équivalent temps plein.

Comment en est-on arrivé là ?

4 phénomènes se superposent.

- La présence historique d'instituts de formations privées en STAPS. L'Ifeps Angers et Cergy Université. De 3 300 € à 6 600 € l'année, la sélection par l'argent est importante.

- La montée en charge des formations d'éducateur·rices sportif·ves par apprentissage dans les écoles privées, dans les organismes de formation des entreprises privées - en particulier des salles de sports -, dans les organismes de formation des fédérations qui ont trouvé là un moyen de financement. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, formateur historique lui aussi sous austérité, se retrouve débordé par des écoles en tout genre.

- Le développement des écoles de commerce formant au marketing, management, commerce du sport et de l'évènementiel sportif. Elles absorbent une grande partie des sortant·es de STAPS après licence, car ceux/celles-ci ne trouvent pas de place dans MonMaster. Les STAPS diplôment 10 000 étudiant·es de licence par an contre seulement 2 500 en masters. Les étudiant·es occupent, pour beaucoup, des postes de communicant·es dans les clubs sportifs, les sociétés du sport en tant qu'apprenti·es. Les débouchés après la formation sont faibles et les désillusions fortes.

- L'explosion des préparations privées au CAPEPS liée à la réforme de la formation des enseignant·es. En refusant de prendre des non-lauréat·es dans les masters M2E ou en prenant un très faible effectif de non-lauréat·es, les INSPE ont créé les conditions pour l'explosion d'un marché lucratif de préparation au CAPEPS. Les enseignes fleurissent avec une communication agressive sur les réseaux sociaux.

En somme, le public est abandonné par les pouvoirs publics au profit d'un secteur d'enseignement supérieur privé lucratif aussi inefficace que gavé d'argent public. Le gouvernement n'envisage pas pour autant de remettre des moyens dans la formation des étudiant·es. Il cherche désormais à baisser l'accès à l'enseignement supérieur et surfe sur la vague de l'éduscepticisme, la croyance fausse que la formation supérieure ne sert pas à grand chose pour s'insérer socialement. Nous devons poursuivre la lutte contre cette démassification de l'enseignement supérieur.

Gilles RENAULT

CRISE LYCÉENNE ET ÉTUDIANTE : PARCOURSUP EN STAPS À LA LOUPE

Parcoursup cristallise la colère dans la crise lycéenne et étudiante. Et pour cause, la loi ORE a instauré en 2018 la possibilité de sélectionner les néo-bachelier·ères souhaitant entrer à l'Université.

Depuis 2018, le sous-investissement dans l'enseignement supérieur a empêché que les capacités d'accueil suivent l'augmentation des effectifs de néo-bachelier·ères. Mais derrière l'algorithme se cache la question des postes d'enseignant·es et d'enseignant·es chercheur·ses et du taux d'encadrement dans les universités. Le mouvement STAPS Oubliés de 2021 a permis d'obtenir par la lutte une enveloppe de 5 millions d'euros. Mais les plans d'austérité rongent les maigres gains obtenus alors.

La loi ORE instaurait la possibilité de fixer des capacités d'accueil dans les universités. Il en résultait par définition une sélection à l'entrée. Les STAPS, dans lesquels parfois étaient mis en place des tirages au sort, se sont dotés alors d'un outil de sélection via la conférence des directeur·ices de STAPS (C3D). En 2018, pour faire avaler la pilule de la sélection, le gouvernement accordait des moyens supplémentaires pour augmenter le nombre de places en STAPS. Mais la loi écrite, ces maigres augmentations ont vite paru superficielles.

En effet, si la première année les STAPS arrivaient à obtenir un poste supplémentaire pour 30 étudiant·es, ils n'obtenaient rien ou peu l'année suivante. Dès lors, si 20 des néo-bachelier·ères supplémentaires passaient en L2 ou redoublaient, le poste obtenu l'année suivante couvrait désormais 50 étudiant·es puis 70 l'année suivante etc. Le cadeau de la première année se transformait en pilule empoisonnée.

Parcoursup est aussi un outil d'inégalités territoriales. La loi ORE a en effet gravé dans le marbre des capacités d'accueil très inégales entre STAPS. En conséquence, les taux d'accès - c'est à dire le rang du/de la dernier·ère appelé·e en phase principale divisé par le nombre total de candidat·es - en 2019 étaient supérieurs à 95 % à Amiens, Besançon ou Valenciennes, tout en étant inférieurs à 25 % à Bordeaux, Poitiers, Limoges ou Nantes. Il n'y a aucune égalité d'accès au service public d'enseignement supérieur en STAPS.

Depuis 2019, l'accès en STAPS s'est détérioré. Le nombre de bachelier·ères a augmenté de 2 % d'une part de 2019 à 2025, mais surtout de nombreux STAPS ont attribué davantage de places à des formations sélectives (LAS, Kiné, section spécifique…). En conséquence, les taux d'accès reculent et l'entrée de bachelier·ères technologique et professionnel devient extrêmement rare. À Orsay, les bachelier·ères généraux·ales représentaient 90 % des admis·es en phase principale en 2019. Ils/elles sont désormais 100 % malgré une hausse de la capacité d'accueil de 15 places. À Chambéry, pour 15 places en moins en licence 1 STAPS, le taux d'accès est passé de 44 % à 31 % de 2019 à 2025.

C'est dans ce contexte de détérioration des conditions d'études et d'enseignement d'une part, et de désillusion des personnels après les promesses de 2018 d'autre part, qu'est né le mouvement STAPS Oubliés en 2021. La mobilisation conjointe des personnels, des étudiant·es et de la FSU – SNEP et SNESUP – a permis d'obtenir une enveloppe de 5 millions d'euros fléchés vers les STAPS. Le ministère promettait la création de 80 postes. Dans les faits, les universités frileuses sur leurs engagements financiers n'ont créé que 55 postes pour les rentrées 2022 à 2024. Mais les politiques d'austérité exacerbées dans les budgets 2025 et 2026 ont entraîné les universités dans des plans de retour à l'équilibre financier (PREF) sans fin. Non-renouvellement de postes ici, recrutement de contractuel·les là… Les 55 postes obtenus par la lutte en 2021 disparaissent sous nos yeux. Rennes, d'où est parti le mouvement en 2021, devait obtenir 3 postes selon les promesses ministérielles. Les réalités budgétaires de Rennes 2 ont limité le recrutement à 2 postes en 2022. Puis les PREF en ont supprimé 2 en 2024 et 2025. Et tous les départs en retraite sont remplacés par des personnels précaires pendant 2 ans.

Le taux d'encadrement constitue le nœud du problème pour l'accès à l'enseignement supérieur. Parcoursup organise le tri. Au regard de la dégradation des capacités d'accueil, un jeu de dupes s'installe désormais. Certaines présidences d'université demandent des baisses de capacité d'accueil en STAPS que refusent les rectorats au regard de la forte demande pour les STAPS de l'académie. Dans d'autres universités, le rectorat ou le ministère incite à baisser les capacités d'accueil, à revoir l'offre de formation. Revoir à la baisse les capacités d'accueil est un leurre. Tant que la logique budgétaire globale reste à définancer l'enseignement supérieur public, la baisse des capacités d'accueil s'accompagnera d'une baisse des financements.

Gilles RENAULT

